

Correspondance AWS-Achat

CENTRALE D'ACHAT DIJON MÉTROPOLE

M. le Président

40 Avenue du Drapeau

CS 17510

21075 Dijon - Cedex

Mèl : correspondre@aws-france.com

Référence : PRODUITSSANITAIRESCA20RJ

Objet : Acquisition de fournitures sanitaires et d'équipements de protection visant à lutter contre les épidémies

Expiration : 08/03/2021 à 12h00

Etat de la correspondance au 05/03/21 à 04h27

02/03/21 à 16h08 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

Nous accusons bonne réception de vos questions.

Ceci étant comme indiqué au Règlement de Consultation, les candidats ont jusqu'à 10 jours avant la date limite de remise des offres pour poser leurs questions soit en l'espace le 27 février 2021.

Nous n'apporterons donc aucune réponse à vos questions. je vous invite à consulter les précédents échanges qui vous permettront peut-être de trouver les éléments de réponse attendus.

Bonne réception

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°36

Bonjour,

pouvons-nous répondre avec des masques de type II R ?

Merci

Cordialement

Question n°37

Bonjour,
pouvons-nous répondre avec des masques de type II R
merci
Cordialement

01/03/21 à 11h22 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme indiqué dans le CCAP, "Les fournitures doivent être livrées franco de port" quelque soit la quantité commandée.

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°34

Bonjour,

Pour le lot 2 vous n'indiquez pas de quantités minimum de commande et exigez que toute commande soit franco de port. Est ce que par exemple une commande de 100 unités est envisageable et exigerait le franco de port?

Merci par avance de votre réponse.
Bien cordialement.

01/03/21 à 11h21 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Nous demandons des masques testés pour un nombre de 30 et de 50 lavages maximum. Les masques de 50 lavages ne sont donc recevables pour 30 lavages maximum.

Toutefois le Règlement de Consultation précise que vous ne serez pas pénalisé si vous ne répondez pas à UNE ligne du BPU.

Cordialement

Liste des questions

Question n°35

Bonjour,

Vous précisez pour le lot 2 que nous pouvons répondre si nos masques sont testés pour 50 lavages. Cependant, dans le BPU du lot 2 il y a 2 lignes pour les masques à 30 lavages. Sachant que nous avons uniquement des masques 50 lavages, pouvons-nous quand même répondre et remplir uniquement les deux dernières lignes du BPU ?

Merci

25/02/21 à 10h43 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

La procédure lancée par Dijon métropole étant formalisée, cette dernière est bien ouverte aux payses autres que la France.

En ce qui concerne les prix, c'est à vous de nous indiquer vos prix unitaires pour les fournitures masques "adultes" et masques "enfants". Il n'y a pas d'enchères sur cette consultation.

Les futurs attributaires de ce marché se verront ensuite, tout au long des 4 années de vie du marché, remis en concurrence à chaque survenance de besoin par le biais de marchés subséquents. L'ensemble des éléments relatifs à ce mode d'attribution est entièrement détaillé au CCAP.

Vous souhaitant bonne réception des présentes informations

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°33

Bonjour,

concernant le lot 1 quel est le prix de base aux enchères pour l'adult et l'enfant? Pouvons nous prendre part de l'Italie à ce accord cadre?

J'attends votre réponse pour poser éventuellement d'autres questions.

merci bien

23/02/21 à 16h27 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour

Vous avez tout à fait compris le sens du "rabais catalogue" demandé aux pièces AE et BPU.

Ce rabais (identique sur les 2 documents) correspond au taux que votre société octroi à la collectivité sur les produits autres que ceux demandés dans le cadre de nos bordereaux des prix unitaires.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°31

Bonjour,

Je suis un peu confus par les références aux "rabais" dans l'AE et le BPU :

- AE : s'agit-il du "rabais de catalogue" appliqué à notre tarification standard afin d'atteindre le prix de soumission, ou est-ce le taux à appliquer aux autres articles du catalogue si vous souhaitez les acheter ?

- BPU : S'agit-il de la même remise que l'AE ?

Merci.

23/02/21 à 16h24 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

En effet, la colonne "référence" fait bien référence au code/ à la dénomination attribuée par votre société au produit.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°32

Salut,

Juste pour être clair, la "Référence" mentionnée dans le BPU et le DQE fait référence au code que nous attribuons au produit ? Merci.

23/02/21 à 16h05 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Dans le cadre du dépôt d'une offre avec une candidature DUME, vous pouvez tout à fait produire le certificat d'assurance dans le cas où votre offre serait pressentie attributaire. Un courrier sera alors envoyé afin de demander la régularisation de votre dossier de candidature.

Toutefois, si vous êtes en mesure de le produire dès le dépôt de votre offre, faites le comme indiqué au Règlement de la Consultation.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°30

Salut,

Lorsqu'un DUME est fourni dans le cadre de la soumission à la place des DC1 et DC2, le certificat d'assurance i8 n'est nécessaire que si l'offre est retenue ? au lieu de le fournir avec la soumission. Je vous remercie.

22/02/21 à 15h48 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour

Comme indiqué au règlement de la consultation, si l'offre du candidat ne satisfait pas à l'ensemble du BPU (**dans la limite d'une ligne**), celle-ci ne sera pas qualifiée d'irrégulière.

Vous souhaitant bonne réception des indications ci-dessus.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°29

Bonjour,

Pouvez-vous me confirmer que nous pouvons répondre pour le lot 1 uniquement pour

les masques chirurgicaux de type II tailles adultes si nous ne faisons pas les tailles enfants sans que cela soit considéré comme irrégulier ?

Merci pour votre réponse

19/02/21 à 08h18 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme indiqué dans le Règlement de la Consultation (RC), "**Si l'offre du candidat ne satisfait pas à l'ensemble du BPU (dans la limite d'une ligne), celle-ci ne sera pas qualifiée d'irrégulière**". Cela signifie que seulement un élément de votre offre pourra différer de l'ensemble du BPU. Par conséquent, vous ne pourrez nous proposer qu'un seul contenant différent que ceux demandés dans le BPU, les autres devront lui correspondre.

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations,

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique.

Liste des questions

Question n°25

Bonjour,

Concernant les flacons de gel, pouvons-nous vous faire une offre en remplaçant les contenants suivant svp: 50ml au lieu du 75ml, 250ml au lieu du 300ml.

Nous avons tous les autres contenants.

Merci d'avance, très cordialement.

18/02/21 à 16h54 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le dernier encart de l'Acte d'engagement ne sera renseigné par l'acheteur que si le(s) candidats souhaitent céder leur créance au moment de l'exécution des prestations relatives au marché.

Bonne réception

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°28

Bonjour. En ce qui concerne le dossier AE, pouvez-vous clarifier la dernière section concernant la "Garantie de la dette" ? Je vous remercie.

18/02/21 à 16h04 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Deux chiffres après la virgule suffiront pour la tarification,

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°27

Bonjour,

en ce qui concerne la tarification, existe-t-il un nombre maximum de décimales pouvant être appliquées aux prix unitaires ? Merci.

18/02/21 à 14h06 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Par la formulation du CCTP concernant le lot 5 "*Le gel devra être conditionné en flacon avec pompe, en flacon sans pompe et en bidon*", nous avons fait le choix de vous offrir toute liberté quant au système du flacon dans la mesure où l'action du flacon n'est pas libérée par une pompe. Par conséquent, un bouchon à clapet est conforme à nos attentes.

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°21

Bonjour,

Concernant le lot 5, Gel en Flacon sans pompe 75 ml est ce que on peut proposer avec des bouchon clapet

Cordialement

18/02/21 à 14h01 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Nous entendons flacon sans pompe tout système dépourvu de pompe, ce peut être notamment un système de flacon à clapet, à vis etc ...

Nous espérons avoir répondu à vos interrogations,

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°22

Bonjour,

concernant le lot 5, que voulez vous dire des solution en flacon sans pompe ?

Cordialement

18/02/21 à 13h52 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Pour le lot 2, il est mentionné dans le CCTP que le nombre maximum de lavage autorisé est de 50 et pour le lot 3, le nombre maximum de lavage autorisé est de 30. Si vos masques sont lavables 50 fois au maximum, vous ne pourrez nous soumettre votre offre uniquement pour le lot 2.

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°23

Bonjour nous n'avons que des masques lavages 50 fois pouvons nous quand même candidater ? Car nous ne pouvons pas répondre sur les 2lignes 30. Merci d'avance

18/02/21 à 13h49 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Pour le lot 2, il est mentionné dans le CCTP que le nombre maximum de lavage autorisé est de 50 et pour le lot 3, le nombre maximum de lavage autorisé est de 30. Si vos masques sont lavable 100 fois au maximum, vous ne pourrez pas nous soumettre votre offre,

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°24

Bonjour,

Dans le BPU, pour les lots 2 et 3, vous notez que les masques doivent être lavables 30 fois. Nos masques sont lavables 100 fois. Pouvons-nous répondre ? Si oui, pouvons-nous modifier le BPU et noter "lavable 100 fois" ?

D'avance merci

16/02/21 à 15h17 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Pour toutes demande relative aux remises des échantillons demandés dans le cadre du marché «*Acquisition de fournitures et d'équipements sanitaires de protection visant à lutter contre les épidémies* », je vous invite à vous rendre à la page 7 du Règlement de la consultation » qui précise que :

« Le candidat doit remettre des échantillons à l'appui de son offre dans les conditions suivantes :

Ces échantillons seront remis à l'acheteur et concerneront uniquement les lots 1, 2 et 3. Les caractéristiques de ces échantillons sont mentionnées dans le CCTP. Une offre pourra être rejetée si le candidat n'a pas envoyé d'échantillon.

Ces échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante et réceptionnés avant les dates et heures limites de dépôt des offres :

Ville de Dijon Magasin Central 3 rue de Mayence 21000 DIJON

Horaires de réception : de 7h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h45 du lundi au vendredi.

Le nom du candidat, la référence de la consultation et de l'échantillon devront être clairement indiqués sur chaque échantillon. »

Cordialement,

La Direction de la commande publique

Liste des questions

Question n°20

bonjour à quelle adresse devons nous envoyer les échantillons? Ce n'est pas précisé
Merci.

15/02/21 à 17h25 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Les échantillons ne concernent que les lots 1, 2 et 3.

Bonne réception

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°19

Bonjour,
Concernant le lot5, vous ne demandez pas d'échantillons, c'est bien cela ?
Merci
Cdt

15/02/21 à 17h23 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

A ce jour, le service acheteur n'est pas en mesure de déterminer les quantités qui seront commandées dans le cadre des premiers marchés subséquents. Les seules quantités en ma possession sont celles indiquées dans le cadre des DQE mis à votre disposition dans le cadre du dossier de consultation des entreprises.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°16

Bonjour,

Suite à la question numéro 10 sur le lot 2, avez-vous déjà un volume de commande estimatif autre que les quantités indiquées dans le DQE ? Merci

15/02/21 à 17h05 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme indiqué dans le dossier, ce nombre de lavage étant un maximum, il vous est possible de proposer la même référence de masques.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique

Liste des questions

Question n°18

Bonjour,

Pour le lot 2, pouvons nous proposer le même masque pour les références 20 lavages ou 30 lavages ? merci

15/02/21 à 16h59 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger via le lien intitulé "Dossier de consultation des entreprises" placé en dessous de celui relatifs aux échanges avec l'acheteur et que vous trouvez sur l'avis de publicité.

Ci-joint une capture d'écran de l'avis.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°17

BON JOUR

POURRIEZ-VOUS M'INFORMER OU' EST-CE QUE JE PEUX TROUVER LES DOSSIERS SUIVANTS:

- Règlement de la Consultation et ses annexes (AWS feuille de route – Fournisseurs, Fascicule relatif au label diversité-égalité, Règlement DUME, Fascicule relatif à la signature électronique)
- Acte d'engagement de chacun des lots
- BPU de chacun des lots
- DQE de chacun des lots
- CCAP et son annexe relative à la Donnée
- CCTP reprenant l'ensemble des lots
- Cadre MT et environnemental à compléter
- DC1 lettre candidature
- DC2 Déclaration candidat

POUR PARTECIPER POUR LE LOT NR. 1

ATTENDANT DE VOUS LIRE.
BIEN CORDIALMENT

Fichier joint : DCE_ENTREPRISES.png
05/02/21 à 14h00 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame bonjour,

Il y a eu une erreur de compréhension de notre part quant à votre demande relative aux conditionnement.

Aucun conditionnement n'est imposé du moment que l'on dispose de votre prix unitaire dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°14

Bonjour, en complément de réponse à la question 13, dans quelle pièce du marché, le conditionnement des masques tissus est-il indiqué ? merci beaucoup. Cordialement.

05/02/21 à 13h36 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Ce dossier étant lancé au titre de la centrale d'achat, les commandes susceptibles d'être passées auprès du/des titulaires seront, outre la Ville de Dijon et Dijon Métropole, les communes membres de Dijon métropole **SOUS RESERVE que celles-ci adhèrent** au présent marché.

Les dispositions de fonctionnement de la centrale d'achat sont énoncées à l'article 2.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°15

Bonjour,

Nous souhaitons postuler pour le lot 2. Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'adhérents (nombre d'adresses de livraison) susceptibles de passer commande?

05/02/21 à 12h24 : **Modification du DCE : PRODUITSSANITAIRESCA20RJ** : Acquisition de fournitures sanitaires et d'équipements de protection visant à lutter contre les épidémies
Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

04/02/21 à 16h11 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le DQE correspond à une estimation de notre besoin alors que le BPU nous permet d'avoir un tarif plus intéressant au vue des quantités.

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°9

bonjour

nous nous posons la question concernant lot 1.
dans le DQE de lot 1 vous avez demandé pour taille adulte 500 000 masques mais pour les tailles enfants vous n'avez demandé que 500 unités par taille. Par contre, dans le BPU de lot 1 vous demandez la tarification pour 100 000 unités/taille. comment devons nous comprendre cela?

04/02/21 à 16h07 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Nos besoins sont des masques chirurgicaux de type 2. Nous acceptons une qualité supérieure qui répond aux mêmes normes à minima. Il n'y aura aucune plus value relative à cette surqualité lors de l'analyse des offres.

En espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°11

Bonjour,

Pour le lot 1, est-il possible de vous proposer des masques IIR à la place des II (les IIR sont de qualité supérieure et respectent bien évidemment les normes demandées comme la norme EN 14683) ?

Bien cordialement

04/02/21 à 15h56 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme indiqué dans le CCTP, les masques doivent être "Efficaces jusqu'à 50 lavages maximum". C'est un nombre de lavages maximum donc ce n'est pas possible.

Nous n'imposons pas de barrette nasale et ni d'élastique réglable.

Les conditionnements sont indiqués dans les pièces du marché.

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°13

Bonjour, pour le lot 2. Pouvons-nous postuler avec un masque validé 100 lavages ? souhaitez-vous une barrette nasale ? des élastiques réglables ? quel conditionnement ? cordialement

04/02/21 à 15h20 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le CCTP précise que les masques doivent être "Efficaces jusqu'à 50 lavages maximum".

Vous pouvez donc soumettre votre offre puisqu'il s'agit d'un nombre de lavages maximum.

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°12

Bonjour, concernant le lot 2, nous ne proposons que des masques 50 lavages, pouvons-nous quand même candidater, et ne rien inscrire dans la ligne 30 lavages du BPU ? Merci

04/02/21 à 15h12 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Comme spécifié dans le règlement de consultation modifié, "si l'offre du candidat ne satisfait pas à l'ensemble du BPU (dans la limite d'une ligne), celle-ci ne sera pas qualifiée d'irrégulière".

Toutefois nos besoins en lingettes sont sur le conditionnement demandé.

En espérant avoir répondu à votre question,

Cordialement,

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°7

Bonjour,

Nous souhaiterions vous adresser les deux questions suivantes :

- Les sprays désinfectants 500 ml, peuvent-ils être remplacés pour du 750 ml ?
- Toujours dans un souci de respect de l'environnement, pouvons-nous vous proposer également de remplacer les boites de 100 lingettes par des boites de 200 et les boites de 500 lingettes pour des boites de 1000 ?

En vous remerciant par avance,

Très cordialement,

Question n°8

Bonjour,

Si nous avons des produits en 40ml pouvons-nous les proposer à la place des produits en 75ml ?

Egalement, nous n'avons pas de flacons 500ml avec bouchon, pouvons-nous donc nous positionner que sur les conditionnement avec pompe au delà de 100ml ?

Cordialement

02/02/21 à 16h53 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Le fichier intitulé DQE "lot 2" comprend une colonne de **quantitatifs estimatifs** sur chacune des références indiquées au Bordereau des Prix Unitaires. Ce fichier servant uniquement de base à l'analyse des offres par le service acheteur.

Les quantités réelles attendues seront commandées dans le cadre des remises en concurrence (marchés subséquents) comme indiqué au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Espérant avoir répondu à votre demande.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°10

Bonjour, pour le lot 2, pouvez-vous nous indiquer la quantité de masques attendus pour les adultes et les enfants, merci

01/02/21 à 10h48 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Vous pouvez soumettre votre offre de masques puisqu'il s'agit d'un nombre de lavages maximum souhaités.

De plus, nous avons également précisé dans le règlement de la consultation que l'absence de réponse à 1 référence de nos BPU ne qualifierait pas l'offre du candidat d'irrégulière.

Vous souhaitant bonne réception des présents éléments.

Cordialement

La Direction de la Commande Publique

Liste des questions

Question n°6

Bonjour nous avons bien réceptionné le nouveau DCE, question pour le lot N°2, nous disposons de masques UNS 1 30 lavages uniquement, pouvons nous répondre à de marché sans renseigner l'option 50 lavages que nous ne pouvons pas fournir ?

29/01/21 à 16h53 : **Modification du DCE : PRODUITSSANITAIRESCA20RJ** : Acquisition de fournitures sanitaires et d'équipements de protection visant à lutter contre les épidémies
Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

29/01/21 à 16h31 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Un nouveau DCE va prochainement être mis en ligne. Le Règlement de Consultation précisera que vous ne serez pas pénalisé si vous ne répondez pas à une ligne du BPU.

Cordialement

Liste des questions

Question n°2

Bonjour,

peut-on candidater même s'il manque une ligne ou un produit demandé sur le BPU ?

Cordialement

29/01/21 à 16h31 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Suite à la sortie du Décret, de nouveaux documents vont être prochainement mis en ligne avec uniquement des masques UNS1.

Cordialement

Liste des questions

Question n°3

Bonjour

dans le BPU lot 2, il est demandé des masques UNS1 et UNS2.

Apparemment, un décret est passé le 27/01 pour n'utiliser que des masques UNS1.

Maintenez vous le 2 rubriques. Peut on proposer une masque UNS1 pour les 2 catégories ? merci

Question n°5

Bonjour, concernant le lot 2, les masques UNS2 n'étant plus d'actualité, devons-nous dans le BPU indiquer les informations relatives au UNS1 à la ligne UNS2, merci

29/01/21 à 16h31 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Un nouveau DCE va prochainement être mis en ligne, avec deux tailles : adultes et enfants.

Cordialement

Liste des questions

Question n°4

Bonjour

l'AFNOR ne propose que deux tailles de masques

- de 6 ans à 11 ans (carré de 17 x 17)

- adulte (carré de 20 x 20)

Quelle dimension voulez vous pour les enfants de 12 ans et plus ?

29/01/21 à 16h30 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Oui vous pouvez soumettre votre offre puisqu'il s'agit d'un nombre de lavages maximum.

Les quantités au BPU sont des estimations de notre consommation.

Cordialement

Liste des questions

Question n°1

Bonjour, concernant le lot 3, vos dites 30/50 lavages MAXI, notre masque est garanti 20 lavages, peut-on soumettre ? Les quantités au BPU sont-elles le reflet de vos estimations ? Merci